DL 2026-070
24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026070-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE !
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY
Absents : MME MOREAU, M. CLERMONT
Absents représentés :

Secrétaire de séance : M. GUAIS

| | | |
|---|---|---|
| Conseillers en exercice : 29 | Conseillers présents : 27 | Votants : 27 |
| Pour: 27 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

Unanimité

## Avis nouveau projet de schéma départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage en Ille-et-Vilaine (SDAHGV) 2026-2032

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE DU RENOUVELLEMENT DU SDAHGV

Pour rappel, l'aménagement et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage sont inscrits dans le Programme Local de l'Habitat (action 7). Un Comité de pilotage (COPIL) se réunit chaque année pour travailler sur le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil.

En vertu de de l'article 1er-III de la loi n°2000-14 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dans le cadre de la révision du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Ille-et-Vilaine, les communes et EPCI concernés doivent émettre un avis sur le projet du nouveau SDAHGV 2026-2032, ci-annexé.

Il est rappelé que l'aire d'accueil des Gens du Voyage communautaire de 16 places de La Hélaudière, à Janzé, présente un taux d'occupation moyen de 57.5% entre 2020 et 2025. Il s'agit d'un équipement remplissant sa fonction d'aire de passage avec un taux d'occupation permettant d'accueillir les ménages isolés souhaitant stationner de quelques jours à quelques mois sur le territoire.

2. ENJEUX POUR ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage formule, pour la période 2026–2032, des recommandations d'évolution pour l'aire d'accueil de la Hélaudière à Janzé mais dresse un état des lieux plus large des dispositifs existants et des besoins, dont l'EPCI et les communes du territoire pourront se saisir.

**DL 2026-070**
**24 juin 2026**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026070-DE

Les principaux enjeux et préconisations pour l'EPCI portent sur :

- La poursuite de l'entretien et de l'amélioration de l'aire permanente d'accueil, avec une visite de conformité à programmer
- La réalisation d'une étude d'opportunité pour évaluer les besoins liés à l'ancrage et à la sédentarisation (inscrite au schéma et sur toutes les aires d'accueil)
- La réalisation d'une étude sur les terrains privés accueillants des résidences mobiles (conformes ou non aux règles d'urbanisme) pour ensuite définir des actions d'appui aux communes et aux familles
- Le renforcement de la coordination entre acteurs de la gestion et du développement social afin de faciliter l'accès aux droits des ménages concernés
- La participation active aux instances politiques et techniques du schéma
- L'engagement d'une réflexion sur la réponse à apporter aux rares stationnements diffus sur l'EPCI. L'aire de petit passage peut être une réponse sur les communes de moins de 5000 habitants (préconisation de recenser les terrains informels existants et d'étudier les possibilités pour l'EPCI)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- *APPROUVE le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage en Ille-et-Vilaine pour la période 2026 -2032 ci annexé ;*
- *AUTORISE le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

Le Maire
Jonathan HOUILLOT

MAIRIE DE JANZÉ
R.F.
35150